



« J'agis pour ma ville ! »

CR de la 3^{ème} réunion du comité consultatif « Rue de la république »

Le 28/09/2021 de 18h30 à 20h15
CR rédigé le 30/09/2021

Collèges citoyens

Présents

Mmes Breton, Hussaud, Maupas, Sabin, Virmoux
MM. Bourgeon, Gaillard

Excusé

M Breton

Collèges associatifs

Présents

Commerçants : Mme Boisseau, Mme Do Lago, M. Robin
Mme Hervy (Vineuil Environnement), M. Picard (Trait d'Union Solidaire)

Excusées

Mme Gallard, Mme Guillard

Collèges élus

Présents

Mme Azoug, Mme Claudon (remplaçant Mme Challier), M. Frouin

Excusée

Mme Challier

Co-présidents : MM Gibert, Fornasari assistés de Mme Laub

En préambule, les participants sont informés du report du comité « Place de l'Hôtel de Ville ». En effet, des documents complémentaires doivent être réalisés pour finaliser la réflexion et soumettre des propositions. Par conséquent, les travaux d'aménagement de la place ainsi que ceux de la rue de la république (tronçon Mairie/ 11 novembre) qui en découleront seront probablement décalés en 2023.

Les 2 comités sont d'accord sur la création d'une zone 20 depuis le haut de la rue du Tertre jusqu'à la place du 11 novembre.

Le décalage n'impacte pas la partie de la rue entre le fleuriste et le rond-point du 11 mars 1962.

Le point principal de cette zone est la mise en place d'un cheminement piéton conforme aux normes PMR. La situation actuelle montre que seul le côté impair peut recevoir un tel aménagement.

L'étude des Services Techniques confirme qu'il n'y a majoritairement pas de problème à faire cohabiter un cheminement piéton conforme avec une largeur de voirie suffisante pour les transports publics.

2 points ne peuvent répondre aux exigences :

- Au niveau du n°1 (angle rue des Girards) → réduction ponctuelle à 1m20.
- Au niveau du n° 29 → réduction ponctuelle à 1m20.

A noter que le propriétaire du n° 31 est prêt à céder 1m de terrain contre la réalisation d'une nouvelle clôture.

Le comité propose à la mairie de prendre contact avec les différents riverains pour étudier la possibilité d'acquérir certains espaces.

Il confirme également l'impossibilité d'interdire les vélos sur la zone 30 rue de la République. Il préconise donc de développer une signalétique pour les orienter vers les itinéraires cyclables fléchés menant en cœur de bourg.

Le sujet suivant concerne la sécurisation des piétons au carrefour avec la rue Rimbaud, principalement les scolaires se rendant au gymnase Carné via la rue des Paradis.

Il est proposé de :

- Maintenir le plateau surélevé
- Créer un passage piéton sur la rue Rimbaud
- Créer un passage piéton sur la rue de la République permettant de traverser au niveau de la rue des Paradis
- Créer un cheminement piéton protégé sur la rue des Paradis
- Mettre un cédez-le-passage rue de la République à l'intersection avec la rue Rimbaud (en allant vers la mairie)

L'idée d'interdire la rue des Paradis à la circulation (sauf riverains) est abordée. Cependant, cette voie est l'une des sorties du secteur des Paradis et il serait complexe de contrôler que seuls les riverains l'utilisent.

Le comité se penche ensuite sur le point de restauration rapide.

Il convient de demander :

- La création d'un passage piéton devant ce commerce
- La verbalisation des véhicules stationnant à proximité, sans respect des règles.

Tous les passages piétons devront être sécurisés.

Les autres réflexions portent sur :

- Assurer la sécurité des riverains du côté pair par la pose de miroirs
- Vérifier l'évacuation des eaux de pluie au niveau du plateau surélevé
- Penser à l'espace nécessaire pour les poubelles du côté pair

Le comité souhaite qu'une réunion puisse être organisée pour présenter un plan succinct représentant la bonne prise en compte de ces suggestions

Propositions retenues par le comité

- **Maintenir le plateau surélevé au croisement avec la rue Rimbaud**
- **Créer un passage piéton sur la rue Rimbaud**
- **Créer un passage piéton sur la rue de la république permettant de traverser au niveau de la rue des Paradis**
- **Créer un cheminement piéton protégé sur la rue des Paradis**
- **Mettre un cédez-le-passage rue de la république à l'intersection avec la rue Rimbaud (en allant vers la mairie)**
- **Créer un passage piéton devant le restaurant rapide**
- **Verbaliser les véhicules stationnant à proximité de ce commerce, sans respect des règles.**
- **Poser des miroirs pour assurer la sécurité des habitants du côté pair de la rue de la république**
- **Conserver un espace suffisant pour les poubelles du côté pair**
- **Prendre contact avec les différents riverains pour étudier la possibilité d'acquérir certains espaces**

Ces propositions complètes celles issues des précédentes réunions.
Elles figureront dans l'avis consultatif qui sera remis à la collectivité.

Les membres du comité souhaitent être réunis entre le retour des études sur ce tronçon et le début des travaux.